

ARRÊTÉ N°SG-039-2026 RELATIF A L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ÉLECTORALE - COLLEGE SPÉCIFIQUE DES PRÉSIDENTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX NON AFFILIÉS

Le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°SG-016-2026 du 9 avril 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au sein du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,

VU l'arrêté n°SG-017-2026 du 9 avril 2026, portant répartition des sièges au sein du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste électorale représentant le collège des Présidents d'établissements publics locaux non affiliés est arrêtée conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale du Centre De Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre De Gestion.

Ampliation sera remise à :

- Madame la Présidente de l'association des maires de Loir-et-Cher

Fait à La Chaussée-St-Victor, le 18 mai 2026

Le Président,


Eric MARTELLIERE



LE PRÉSIDENT

· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
· Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

Scrutin du 25 juin 2026

Liste électorale

Collège spécifique des Présidents des établissements publics locaux non affiliés

NOM ET PRÉNOM DU PRÉSIDENT	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL	NOMBRE DE VOIX
Communauté d'Agglomération (CA) Blois - Agglopolys	Christophe DEGRUELLE	1
CIAS du Blaisois	Christophe DEGRUELLE	1
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Loir-et-Cher	Philippe SARTORI	1

La présente liste comprenant 3 électeurs, et, 3 électeurs votants disposant d'une voix, a été arrêtée par nous, Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 18 mai 2026

Le Président


Eric MARTELLIERE

